



# POLE ADMINISTRATIF

## SECRETARIAT GENERAL

District de la Loire  
Tél : 04.77.92.28.70

PV N°45 DU SAMEDI 29/06/2024

Réunion du 24 juin 2024

### ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU DISTRICT SAISON 2023-2024

Le pouvoir et l'ordre du jour ont été envoyés par NOTIFOOT.  
L'ensemble du dossier est disponible sur le site du District depuis le mercredi 12 juin 2024.

Les clubs devront récupérer leur fanion respectif lors de l'assemblée générale.

#### **Représentation des clubs à l'Assemblée Générale électorale du D.L.F.**

102 ° Assemblée Générale du D.L.F.

**Vendredi 28 juin 2024**

Salle « Maison du Temps Libre »

Boulevard Noël Landy

42740 ST PAUL EN JAREZ

#### **Représentants des clubs**

Le représentant du club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des Statuts du D.L.F...

Le représentant direct du club est le président du dit club ou toute autre personne licenciée de ce club et disposant d'un pouvoir signé par le dit président.

Le représentant d'un club peut représenter au maximum un club en plus du sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme, signé par le président de chacun des clubs qu'il représente.

Dès l'accueil, vérification de la régularité de la représentation et émargement :

- Rendez-vous à la table indiquée sur votre pouvoir : en haut à droite.
- Présentation de votre feuille de présence/pouvoir dûment remplie, **accompagnée de votre licence ou d'une pièce d'identité (pièces obligatoires)**.
- Emargement de la feuille de présence.

### BULLETINS D'INFORMATION

Le dernier PV de la saison **2023-2024** sera celui du samedi 13 juillet 2024 (S28)

Le premier PV de la saison **2024-2025** sera celui du samedi 17 août 2024 (S33)

### CONGES D'ETE

Durant les vacances d'été, les services administratifs du DLF seront fermés du **vendredi 19 juillet 2024 au soir**, jusqu'au **dimanche 11 août 2024 inclus**.

Le secrétariat du DLF accueillera le public le **lundi 12 août 2024**, aux heures habituelles

### ENGAGEMENTS COUPE DE FRANCE FEMININES 2024-2025

Ouverture via FOOTCLUBS des engagements pour l'édition 2024-2025 de la Coupe de France Féminines.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle « Compétitions ».

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement, en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord.  
Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le **15 août 2024** et bien vérifier ensuite que le statut « **pré-engagé** » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit **s'afficher**.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé durant la saison 2023-2024, **vous devez vous inscrire en saison 2024-2025**, via le menu :

« Epreuves (championnats & coupes) – Compétitions officielles » puis « nouvel engagement (+) » puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe, puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas), puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au **15 août 2024** (dernier délai).

Droits d'engagement : **26 euros**

Information :

Qualifiés au 1er tour fédéral : 9 équipes. 1<sup>er</sup> tour : le **dimanche 8 septembre 2024**

### **ENGAGEMENTS COUPE GAMBARDELLA « CREDIT AGRICOLE » 2024/2025**

La Commission Régionale des Coupes informe de l'ouverture via « FOOTCLUBS » des engagements pour l'édition 2024/2025 de la Coupe Gambardella Crédit Agricole.

Les clubs nationaux et régionaux sont engagés automatiquement par le Pôle « Compétitions »

Les clubs départementaux devront procéder à leur engagement en confirmant **OBLIGATOIREMENT** leur accord. Pour valider cet engagement, vous devez donner votre accord avant le **20 juillet 2024** et bien vérifier ensuite que le statut « **pré-engagé** » n'apparaît plus. Si votre engagement a été effectué correctement, le statut « **engagé** » doit **s'afficher**.

Pour les nouveaux clubs ou ceux qui n'y avaient pas participé la saison 2023/2024, **vous devez vous inscrire en saison 2024- 2025** via le menu : « Epreuves (Championnats & Coupes) – Compétitions officielles » puis « Nouvel engagement (+) », puis « Fédération Française de Football ». Cliquez ensuite sur la compétition pour laquelle vous souhaitez engager une équipe, puis cliquez sur « Etape suivante ». Enfin, renseignez les éléments demandés (choix de l'équipe, de l'installation sportive et désidératas) puis validez l'ensemble de vos actions.

La date limite d'engagement est fixée au **20 juillet 2024** (dernier délai).

Droits d'engagement : **26 euros**.